

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
 POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
 Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

22 — Rue de Lorraine — 22  
 Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé  
 deux exemplaires sont insérés dans le journal  
 Les manuscrits non insérés seront rendus

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré  
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 7 Juin 1892

**NOUVELLES LOCALES**

LL. AA. SS. le Prince et la Princesse, accompagnés de M<sup>lle</sup> Oliver, Dame d'honneur, et de M. le Comte de Lamotte d'Allogny, Chambellan, ont fait, le 29 mai, une visite au Président de la République et à Madame Carnot. Les honneurs ont été rendus par le poste de l'Elysée.

Après une très cordiale entrevue, le Prince et la Princesse, rentrés à l'hôtel du faubourg Saint-Honoré, ont reçu la visite du Président et de Madame Carnot.

Dorénavant les audiences du Tribunal Supérieur commenceront à 9 heures 1/2 du matin.

Le Tribunal Supérieur a condamné, le 3 de ce mois, à 1 mois d'emprisonnement, la nommée Anna Dalbiat, née à Paris le 31 octobre 1844, pour infraction à un arrêté d'expulsion avec récidive.

Environ 150 membres de la Colonie Italienne de Monaco se sont réunis dimanche à l'hôtel Bristol pour célébrer, ainsi que chaque année, la fête du Statut.

Le banquet était présidé par M. Hector de Angelis, régent du Vice-Consulat d'Italie. La décoration de la salle comprenait des drapeaux aux couleurs italiennes, monégasques et françaises et des fleurs.

Au dessert, M. de Angelis a porté des toasts à LL. MM. le Roi Humbert et la Reine Marguerite, puis à Nos Augustes Souverains.

Des dépêches de félicitations ont ensuite été adressées au Roi d'Italie et à M. le Marquis Carcano, Consul Général à Nice.

Une quête faite à l'issue du repas pour les œuvres de bienfaisance de la Principauté a produit 140 francs, que les organisateurs du banquet ont remis à M<sup>me</sup> la baronne de Farincourt.

Les journaux italiens annoncent la mort à Florence, du colonel des carabiniers de Bottini-Gallois, né à Monaco il y a 57 ans.

Naturalisé italien en 1860, le colonel de Bottini avait combattu en Crimée et en Italie, et avait mérité plusieurs décorations.

La baronne de Farincourt a reçu :  
 de la comtesse Von der Osten . . . . . fr. 500 »  
 de MM. Smith et C<sup>ie</sup>, banquiers . . . . . 250 »  
 d'un Anonyme . . . . . 100 »  
 Total . fr. 850 »

A distribuer aux œuvres de bienfaisance de la Principauté

Le public est informé que la cabine publique téléphonique de Menton est fermée depuis le 1<sup>er</sup> juin courant jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre prochain.

La Société des Régates a procédé, dimanche 29 mai, à l'élection de son comité.

Quatre-vingt-dix-neuf votants sur 300 membres étaient présents. Ont été élus :

MM. Joseph Marquet, Louis Ajani, Jean Marquet, Alban Gastaldi, Albert de Millo, François Medecin, Louis Neri, Ambroise Delpiano, Auguste Ciaï, Jean Vatrican, Joseph Bœuf et Louis Nigio.

Censeurs : MM. Auguste Cioco, Jean Sangeorge, Félix Gindre.

Situation au 26 mai 1892 :

<b>ACTIF</b>	
Espèces en caisse . . . . .	fr. 3.551 15
Cotisations en cours . . . . .	641 »
Cave . . . . .	1.275 »
Matériel acquis dans le courant de l'exercice . . . . .	7 600 99
Matériel ancien . . . . .	7.192 »
	fr. 20.264 14

<b>PASSIF</b>	
A déduire :	
Diverses factures en règlement . . . . .	fr. 3.074 07
	Balance actif . fr. 17.186 07

La Société Chorale a renouvelé, samedi dernier, son bureau, qui est ainsi composé :

MM. F. Gindre, *président* — H. Bellando, *vice-président* — A. Barral, *trésorier* — E. Vidal, *secrétaire* — V. Peyretti et M. Pendillon, *conseillers-censeurs*.

M. Raoul Gunszbourg est définitivement, depuis le 2 juin, nommé à la direction du théâtre de Monte Carlo pour la saison 1892-1893.

**POSTES**

**Service d'Été du 1<sup>er</sup> Juin 1892**

**BUREAU DE MONACO**

Rue des Vieilles-Casernes

Ouvert au public tous les jours de 7 heures du matin à 7 heures du soir.

Les dimanches et jours de fête, le public est admis de 7 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 6 heures du soir.

**LEVÉES DE LA BOÎTE**

Turbie, Laghet, Mont-Agel, 5 h. matin.  
 Beaulieu, Villefranche-sur-Mer, Nice, Marseille à Lyon et Paris, 6 h. 30 matin.  
 Roquebrune, Menton, Italie, Autriche et correspondances pour la voie de Brindisi, 6 h. 30 matin.  
 Antibes, Cannes, Le Caunet, Draguignan, Toulon, Nice, Marseille, Lyon, Paris et Etranger (voie de France), ligne de Cette à Bordeaux, 10 h. matin.  
 Beaulieu, Saint-Jean, Villefranche-sur-Mer, Cagnes, Cannes, Vence, Mouans-Sartoux et Valbonne, midi.  
 Menton, midi.  
 Beaulieu, Saint-Jean, Villefranche-sur-Mer, Nice, Antibes, Toulon, Marseille, Lyon, Paris et Etranger (voie de France), ligne de Cette à Bordeaux, 3 h. soir.  
 Roquebrune, 3 h. soir.  
 Menton, Italie, Autriche et correspondances pour la voie de Brindisi, 5 h. soir.  
 Beaulieu, Saint-Jean, Villefranche-sur-Mer, Grasse, Marseille, Bordeaux, Lyon, Paris et Etranger (voie de France), 7 h. 15 soir.  
 Pour toutes destinations, y compris Monte Carlo, 10 h. soir.

**HEURES DES DISTRIBUTIONS AU GUICHET ET A DOMICILE APRÈS L'ARRIVÉE DES COURRIERS**

Monte Carlo, Beaulieu, Cannes, Draguignan, Marseille, Nice, Saint-Jean, Toulon, Valbonne, Villefranche-sur-Mer, Menton, Roquebrune et Italie, 8 h. 30 matin.  
 Paris à Lyon, Paris à Laroche, Lyon à Marseille, Cette à Tarascon, Avignon, Lyon, Marseille, Nice et Valence-sur-Rhône, 8 h. 30 matin.  
 Nice, Saint-Jean, Menton, Roquebrune, Monte Carlo et Italie, 2 h. soir.  
 Bordeaux, Toulouse, Marseille, Nice, Monte Carlo, etc. 7 h. soir.  
 Paris, Lyon, Marseille, Nice, etc., Etranger et Monte Carlo, 7 h. soir.

**SERVICE A PIED DE MONACO A MONTE CARLO et vice-versa**

1<sup>er</sup> départ, 8 h. 25 mat. : retour à Monaco, 9 h. 25 mat.  
 2<sup>o</sup> départ, 2 h. soir ; retour à Monaco, 3 h. soir.  
 3<sup>o</sup> départ, 6 h. 25 soir ; retour à Monaco, 7 h. 25 soir.  
 Les chargements doivent être remis au guichet vingt minutes avant l'heure de la levée de la boîte du bureau. La deuxième distribution est supprimée les dimanches et jours fériés.

**BUREAU DE MONTE CARLO**

Avenue de Monte Carlo

Ouvert au public tous les jours de 7 heures du matin à 9 heures du soir.

Les dimanches et jours fériés, les guichets postaux sont fermés à partir de 6 heures du soir.

**HEURES DES LEVÉES DES DEUX BOITES DU BUREAU**

Menton, Roquebrune, Italie, Autriche, Russie Méridionale, correspondances pour la voie de Brindisi, Cannes, 6 h. 40 matin.

Antibes, Toulon, Marseille, Lyon, Paris (rapide), ligne de Cette à Bordeaux, Etranger (voie de France), 10 h. mat.  
 Saint-Jean, Villefranche-sur-Mer, Nice, Cagnes, Valbonne, Vence, Menton, 11 h. 45 matin.

Roquebrune, Beaulieu, Villefranche-sur-Mer, Nice, Cannes, Toulon, Marseille, Lyon, Paris, ligne de Cette à Bordeaux, Etranger (voie de France), 2 h. 55 soir.

Menton, Italie, Autriche, correspondances pour la voie de Brindisi, 5 h. soir.

Beaulieu, Saint-Jean, Villefranche-sur-Mer, Cagnes, Grasse, Marseille, Bordeaux, Lyon, Paris et Etranger (voie de France), 7 h. soir.

Roquebrune, Menton, Italie, Autriche, Russie Méridionale, correspondances pour la voie de Brindisi, 9 h. 50 s.  
 Monaco, Nice, La Turbie (toutes destinations, voie de France), 10 h. 45 soir.

**HEURES DE LA DISTRIBUTION A DOMICILE**

Marseille, Toulon, Draguignan, Cannes, Nice, Villefranche-sur-Mer, Beaulieu, Saint-Jean, Monaco, La Turbie, Roquebrune, Menton, Italie, Autriche, 8 h. 45 matin.

Paris, Lyon, Valence, Avignon, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Nice, Villefranche-sur-Mer, Beaulieu, Monaco (France et Etranger), 8 h. 45 matin.

Menton, Roquebrune, Italie, Autriche, Nice, Saint-Jean, Monaco, 2 h. 30 soir.

Paris, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Marseille (rapide), Toulon, Cannes, Nice, Villefranche-sur-Mer, Beaulieu, Saint-Jean, Monaco (France et Etranger), Menton, Italie, Autriche, 7 h. soir.

**SERVICE A PIED DE MONACO A MONTE CARLO et vice versa**

**Heures d'arrivée des courriers de Monaco**

8 h. 45 matin, 2 h. 25 soir, 6 h. 50 soir.

**Heures de départ des courriers pour Monaco**

9 h. matin, 2 h. 35 soir, 7 h. soir.

La levée des objets chargés et recommandés a lieu vingt minutes avant celle des boîtes du bureau.

La deuxième distribution est supprimée les dimanches et jours fériés.

**CHRONIQUE DU LITTORAL**

**Nice.** — De Nice à Grasse et de Nice à La Tinée. — Nous recevons l'avis suivant :

La Compagnie des Chemins de fer du Sud de la France a l'honneur d'informer le public qu'elle ouvrira, à dater du mardi 7 juin 1892, au service des voyageurs et des marchandises à grande et à petite vitesse et aux colis postaux, la ligne de Grasse à Nice (faisant suite à celle de Meyrargues à Grasse) et la section de Colomars à La Tinée (ligne de Nice à Puget-Théniers).

Les stations et haltes de la ligne de Grasse à Nice sont :

Magagnosc-Chateaneuf, Le Bar, Le Loup (halte), Tourrettes, Vence, Saint-Jeannet-La-Gaude, Gattières (halte), Colomars (bifurc.), Lingostière, Saint-Isidore (halte), La Madeleine et Nice, S. F.

Celles de la section de Colomars à La Tinée sont :

Castagniers (halte), Saint-Martin-du-Var, La Roquette (halte), Plan-du-Var et La Tinée.

Les haltes du Loup, de Gattières, de Saint-Isidore, de Castagniers, de La Roquette et la station de La Madeleine ne seront ouvertes qu'au service des voyageurs, bagages, chiens et colis postaux ainsi que des marchandises en grande et en petite vitesse d'un poids ne dépassant pas 300 kilogrammes.

La Compagnie informe en outre le public que des services de factage et de camionnage des marchandises à grande et à petite vitesse seront assurés dans les localités de Vence, Nice et à un kilomètre au-delà.

La marche des trains sur les nouvelles lignes dont il s'agit sera portée à la connaissance du public par l'affiche du service des voyageurs sur tout le réseau.

Les tarifs à appliquer sur les sections de Grasse à Nice et de Colomars à La Tinée sont ceux déjà en vigueur sur le réseau d'intérêt général des chemins de fer du Sud de la France. Ils sont déposés dans toutes les gares et stations où le public peut en prendre connaissance.

Nous ne pouvons que nous associer aux regrets que nous entendons exprimer dans le public au sujet du retard apporté à la publication de l'horaire et du prix des places. Beaucoup de personnes, en effet, disposées à voyager sur la nouvelle ligne, y renoncent, en l'absence de ces renseignements indispensables.

— M. Casanova, inspecteur spécial à la gare de Nice, est nommé commissaire spécial adjoint à la même résidence.

**La Turbie.** — Un arrêté ministériel autorise la conversion en recette simple des postes de l'établissement de facteur boîtier dans la commune de la Turbie (Alpes-Maritimes).

## CAUSERIE

### Le chauffage par l'électricité

Dans quelle mesure est-il rationnel ou économique d'avoir recours à l'énergie électrique comme procédé de chauffage ? C'est ce qu'il a paru intéressant à un correspondant du journal *La Nature* d'examiner en présence du développement croissant des distributions d'énergie électrique et des débouchés actuellement recherchés pour l'utilisation de jour de cette énergie électrique. Il est bien évident tout d'abord qu'il serait absurde, au point de vue économique, de vouloir utiliser l'énergie électrique comme agent *général* de chauffage d'une habitation, par exemple, car en mettant l'énergie électrique aux prix très bas de 50 centimes le kilowatt-heure (elle est vendue en France entre 70 centimes et 1 fr. 50 le kilowatt-heure), on arriverait à des prix incomparablement plus élevés que ceux obtenus par combustion directe avec le charbon ou le coke. Mais le prix élevé que nous indiquons n'est pas prohibitif dans tous les cas, eu égard aux qualités toutes spéciales du mode de production de cette chaleur. La chaleur produite par le courant peut, en effet, se régler à volonté comme quantité et comme température atteinte, avec la plus grande facilité.

Elle est produite instantanément et à volonté, au sein même de l'enceinte ou du milieu à chauffer, par la simple manœuvre d'un interrupteur ; elle ne dégage ni fumée, ni odeur, ni vapeur, ni poussière, etc.

Ces propriétés précieuses de la chaleur produite par l'énergie électrique, ont été appliquées utilement dans un certain nombre de circonstances. C'est ainsi qu'en Amérique, l'hiver dernier, bon nombre de tramways électriques ont été chauffés par un courant emprunté à la canalisation générale actionnant le tramway lui-même. Il s'est également fondé, dans une ville américaine, un atelier de repassage de linge dont tous les fers sont chauffés, d'une façon continue, par le courant fourni par une usine centrale. Le courant arrive aux fers par des conducteurs souples, et le fer ainsi chauffé conserve, pendant le travail, toujours la même température, ce qui assure un travail plus homogène et plus continu.

Sans quitter l'Europe, nous pouvons signaler des applications de l'énergie électrique au chauffage domestique et à la cuisine actuellement exposées au Cristal Palace par M. Crompton.

Nous avons remarqué en particulier, dans une visite récente, des fers à repasser, des fers à friser, des réchauds, des bouillottes à eau chaude et des poêles à frire d'une disposition originale. Le courant qui porte le fond de la poêle à la température exigée pour l'opération culinaire en vue, traverse un fil de cuivre en zigzag noyé dans l'émail formant le fond de la poêle. A l'aide d'un rhéostat, il est facile de régler le courant, et de maintenir le fond de l'appareil de cuisson à la température voulue.

La question de l'application de l'énergie électrique aux usages domestiques est aujourd'hui assez mûre pour que M. le professeur Ayrton, membre de la Société royale, en ait entretenu tout récemment l'Institution royale dans une conférence faite le 8 avril dernier sur l'aspect commercial de la distribution de l'énergie électrique.

M. Ayrton a fait des expériences pour déterminer la consommation d'énergie correspondant à un certain nombre d'opérations culinaires. Il a trouvé, par exemple, qu'il suffisait de moins de sept watts-heure pour porter une poêle électrique à la température à laquelle le beurre frit, et que la même quantité d'énergie suffisait à la cuisson parfaite d'une omelette, dont le nombre d'œufs n'est malheureusement pas indiqué, mais qui a été cuite en quatre-vingt-dix secondes. Le prix afférent à la cuisson de l'omelette par ce procédé non moins électrique qu'expéditif, serait, même à Paris où l'énergie électrique coûte très cher, inférieur à deux centimes. Ce prix peu élevé s'explique par ce fait que si la chaleur produite par le charbon coûte, à quantités égales, moins cher que celle produite par l'énergie électrique, on n'utilise, par contre, qu'une très petite partie de cette chaleur dans chacune des opérations considérées.

La meilleure utilisation vient donc presque compenser le prix plus élevé. C'est ce qui a déjà été observé, bien que dans des proportions moindres, pour la cuisine au gaz, qui soulève d'autres objections provenant de la combustion de ce gaz et des produits de cette combustion. Il résulte de ce que nous venons de dire, qu'il ne faut pas rejeter systématiquement le chauffage électrique dans tous les cas, et qu'il convient au contraire d'en envisager dès à présent les applications possibles et immédiates.

Dans quelques années, nous trouverons des prises de courant installées dans toutes les pièces d'un appartement un peu confortable, en vue des mille et un petits services que l'énergie électrique pourra rendre : dans la chambre à coucher, l'électricité bassinera le lit l'hiver et ventillera la chambre l'été. Dans le cabinet de toilette, elle servira à faire chauffer l'eau pour la barbe, la toilette, les fers à friser, etc. Dans l'office et la cuisine, elle actionnera la machine à faire les couteaux, à cirer les chaussures, elle moulera le café, battra les œufs, fera cuire les mets. Dans les escaliers, elle actionnera l'ascenseur et le monte-charges, etc. Le chauffage électrique n'est donc qu'une des mille formes de l'énergie électrique domestique dont nous jouirons avant la fin du siècle qui se termine.

## LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

La « saison » bat son plein. Il suffit, pour le constater, d'assister aux épreuves sportives d'Auteuil ou de Longchamps ou d'aller simplement le matin au Bois-de-Boulogne. On y voit tout Paris mondain. Les élégantes amazones ont quelque peine à répondre aux saluts des cavaliers les mieux titrés. La duchesse d'Uzès, la duchesse de Luynes, la comtesse Potocka, la marquise de Castellane, la marquise de Breteuil, la duchesse d'Albuféra, la marquise de La Grange, la comtesse de Bioncourt, la comtesse Zichy, la duchesse de Fitz-James, M<sup>lle</sup> de Salverte, la duchesse de la Pergerie, la comtesse de Maupeou, la princesse de Caraméan-Chimay, la baronne R. Seillière, M<sup>me</sup> de Chardonnot, la princesse de Gystria, la comtesse Zamojska, la comtesse de Maillé, M<sup>lle</sup> de Wendel, M<sup>me</sup> de Barbentane, M<sup>lle</sup> de Mornay, M<sup>me</sup> d'Aubigny, M<sup>me</sup> Erlanger, Miss Garrison, M<sup>me</sup> Scherbatoff, M<sup>lle</sup> Gandara sont les habituées les plus fidèles de l'allée des Poteaux, où l'on rencontre chaque jour, de neuf à onze heures, le duc de Luynes, le comte de Clermont-Tonnerre, le prince de Sagan, le duc d'Albuféra, le baron Schickler, le duc de la Trémoille, le duc de Feltre, M. Henry Blount, M. de Lu-

bersac, le comte Zichy, M. Archdeacon, le baron Alphonse de Rothschild, le baron Gustave de Rothschild, le marquis du Lan, le prince de Béthune, le duc de Dondeauville, le comte de Gontaut, le duc de Morny, le marquis de Mornay, M. Bamberger, M. Pastré, M. Brinquant et cent autres.

Cavaliers et amazones croisent le poney-chaise que conduit M<sup>me</sup> Standish, les dog-carts de la duchesse de Maillé, de la comtesse Pillet-Will, de M. Ridgway, la victoria de la comtesse Aimery de la Rochefoucauld, les poneys de M<sup>me</sup> Ephrussi et le petit panier de M<sup>me</sup> Bischoffsheim. Rien de plus amusant que ce va-et-vient d'hommes et de femmes appartenant au grand monde et parcourant le bois, alors que les allées en sont désertes et n'ont pas encore été envahies par les mères de famille qui surveillent et les nourrices qui ne surveillent pas les ébats des bébés.

Autre symptôme de l'éclat de la saison : la multiplicité des mariages. Rarement le dieu Hymen a été aussi adoré que cette semaine.

A la Nonciature, Mgr Ferrata a donné la bénédiction nuptiale au comte Pierre Boutourline et à M<sup>lle</sup> Hedwige de Mohrenheim, demoiselle d'honneur de l'impératrice de Russie, fille cadette du baron et de la baronne de Mohrenheim. Les parents des deux familles, le ministre des affaires étrangères et M<sup>me</sup> Ribot, M. et M<sup>lle</sup> de Freycinet avaient seuls été admis à cette cérémonie.

En l'église Sainte-Clotilde, mariage du comte Emmanuel de Mac-Mahon, avec M<sup>lle</sup> de Fromessant.

A la Trinité, le Saint-Père a, par sa bénédiction apostolique, consacré l'union du docteur Guy Carron de la Carrière, avec M<sup>lle</sup> Clémence Jouet-Pastré. A l'issue de la cérémonie, M<sup>me</sup> Frédéric Pastré a reçu dans son hôtel de la Tour-des-Dames, qui fut longtemps la résidence de Talma.

Assistance des plus élégantes à Saint-Pierre-de-Chaillet, où Mgr Bael, évêque de Vannes, a béni le mariage du baron de Bastard, avec M<sup>lle</sup> de Rohan-Chabot. Il y a eu réception, à l'issue de la cérémonie, chez le comte de Chabot.

Le 9 juin, sera célébré un mariage qui unira deux des plus illustres familles de France, celui de M. le comte Félix d'Hundsteim avec M<sup>lle</sup> Nelly de Lévis Mirepoix.

Le 15 juin, mariage du comte Mercier de Lostende, lieutenant de vaisseau, avec M<sup>lle</sup> Hélène Thirion-Montauban.

On annonce les fiançailles du vicomte Joseph de Chabanne, fils du marquis de Chabanne, avec M<sup>lle</sup> Claire de Bourdeille, fille cadette du marquis et de la marquise de Bourdeille.

Le comte Henri de Courcy, lieutenant au 27<sup>e</sup> dragons, et fils du général de Courcy, est fiancé à M<sup>lle</sup> Paul Fould, fille de l'ancien conseiller d'Etat.

Enfin, la semaine prochaine, en l'église Saint-Honoré d'Eylau, le vicomte Raoul de Quélen épousera M<sup>lle</sup> Antoinette Oppenheim.

Le temps superbe dont nous jouissons a été très favorable aux *garden-party*. Malheureusement, les hôtels, à Paris, comportent rarement des jardins assez vastes pour ces réunions en plein air, et il y en a peu où l'on puisse installer un buffet et un orchestre. L'hôtel de l'ambassade d'Angleterre est le plus beau du monde : Lord et Lady Dufferin en ont profité pour organiser la première fête de ce genre.

La princesse de Sagan a donné également un très brillant *garden-party* dans le merveilleux jardin de son hôtel de la rue Saint-Dominique.

Le plus beau bal de la saison, jusqu'à présent, a été donné par le duc de Massa, qui avait fait venir les plus belles fleurs et les plantes les plus rares de ses serres de Franconville, célèbres dans toute l'Europe. Le cotillon a été conduit à la viennoise par le vicomte Louis d'Andigné, et on a soupé par petites tables dans des massifs embaumés.

On a dansé chez la comtesse d'Hinnisdal, chez M<sup>me</sup> Henry Schneider, chez M<sup>me</sup> Gaillard, chez M<sup>me</sup> Martinoff, chez M. Emile Goubaud, où des amateurs ont très bien joué une amusante comédie de Labiche, *Maman Soula-beaux*, chez M<sup>mes</sup> Emmanuel Druck de Castillo, chez la comtesse Fernand de la Ferronnays, où des rochers de glace, inondés de lumière électrique, jetaient leurs feux et répandaient la fraîcheur, chez la comtesse Vielcastel, chez M<sup>me</sup> Ullmann, où le cotillon a été conduit par M. Froment-Meurice et M<sup>lle</sup> Ullmann, chez M<sup>me</sup> Fernand Ratisbonne, chez M<sup>me</sup> Gubbry et chez M<sup>me</sup> Marbeau.

Chez la marquise de Maupeau on a joué une amusante pantomime dont la musique était du maître de la maison.

Très joli spectacle chez la baronne Morio de l'Isle. M. Louis Roger a joué *Une dent sous Louis XV*, de Labi-

che ; des mondains et des mondaines, qui demandent à garder l'incognito ont interprété *Les Chansons populaires de France*, pot-pourri en deux tableaux par Clairville.

Ravissante représentation de *Don Pasquale* chez M<sup>me</sup> Kireewsky ; charmant concert chez la marquise de Bron ; belle matinée musicale chez la comtesse Molitor ; amusant concert chez la comtesse d'Argy ; des grands dîners partout.

Le Théâtre du Vaudeville a donné une pièce en trois actes de M. Henri Lavedan, refusée par la Comédie-Française, *le Prince d'Aurec*, qui a la prétention d'être une satire de la société contemporaine, et qui n'est qu'une suite du *Gendre de M. Poirier*. L'observation manque dans cette œuvre, où il y a des efforts visibles pour racheter par des mots plaisants le vide de l'intrigue. Malheureusement, ce sont des mots comme on en trouve dans les échos des journaux parisiens et non des mots de situation, et tous les personnages ont le même esprit... celui de l'auteur. L'interprétation est bonne : M<sup>me</sup> Hading est très dramatique.

DANGEAU.

VARIÉTÉS

A travers la Science

(Voir le numéro précédent)

L'ATMOSPHÈRE DE VÉNUS. — Et d'abord, il y a fort longtemps, plus d'un siècle déjà, que nous nous doutons de l'existence de l'atmosphère de Vénus. Elle s'est révélée aux regards des observateurs dès les premières études que l'on a faites sur ses phases. Le bord de son croissant ou de sa quadrature ne se montre pas net, droit, arrêté, mais légèrement ondulé et assez fortement estompé. Ce bord représente pour l'observateur terrestre le méridien de Vénus ou, pour mieux dire, l'arc de grand cercle le long duquel le Soleil se lève ou se couche. C'est la ligne de l'aurore ou du crépuscule. L'illumination solaire s'étend au-delà de la limite touchée sur le globe par la lumière du Soleil : elle éclaire l'atmosphère jusqu'à une certaine distance, en rapport avec sa hauteur dans l'intérieur de l'hémisphère non éclairé. Ce témoignage évident de l'existence d'une atmosphère autour du globe de Vénus est connu depuis fort longtemps.

La hauteur de cette atmosphère, sa densité et sa composition chimique le sont au contraire depuis peu d'années, et la dernière observation de ce genre ne date même que de quelques mois.

Par l'analyse spectrale, on sait que cette atmosphère ressemble beaucoup à la nôtre dans sa composition chimique. MM. Huggins et Vogel, notamment, y ont reconnu les raies d'absorption de la vapeur d'eau, mais en faible quantité, comme si la lumière solaire réfléchie par Vénus n'avait pas traversé une atmosphère profonde, mais était renvoyée par la surface supérieure d'une couche de nuages. Le fait est d'autant plus probable que l'éclat de cette lumière conduit d'autre part à lui attribuer cette marche, car il y a là constamment une blancheur extraordinaire.

Pendant les passages de Vénus devant le Soleil, en 1874 et 1882, plusieurs astronomes, notamment M. Tacchini, ont fait la même étude spectroscopique et constaté la présence de raies d'absorption analogues à celles de l'atmosphère terrestre.

Un autre fait plus remarquable encore, peut-être, a été observé pendant ces passages. Au moment de l'entrée du disque noir de Vénus devant le disque lumineux du Soleil et au moment de la sortie, presque tous les observateurs disséminés dans les diverses parties du monde ont constaté que la section du disque de Vénus extérieure au bord solaire était dessinée par une mince bordure, par une pâle auréole de lumière. Cette bordure, cette auréole, c'était l'illumination de l'atmosphère de Vénus par le Soleil, situé au-delà, et devant lequel la planète paraît.

Il y a mieux, on a pu découvrir cette illumination de l'atmosphère de Vénus en dehors des époques des passages devant le Soleil. Lorsque la planète se rapproche suffisamment de l'astre radieux, à l'une ou l'autre de ses révolutions, on est parvenu, plusieurs fois déjà, à découvrir le tour entier du disque planétaire et à voir Vénus sous forme d'un anneau lumineux. C'est ce que

M. Lyman a observé aux Etats-Unis, dès l'année 1866 et renouvelé en 1874. M. Noble a fait la même observation en Angleterre. Récemment encore, les 1<sup>er</sup> et 5 décembre 1890, à l'Observatoire du mont Hamilton, M. Bernard a de nouveau réussi à voir l'anneau presque complet.

Le résultat général des mesures prises sur cette manifestation optique de l'atmosphère vénusienne est que la réfraction horizontale et, en conséquence, la densité de cette atmosphère, est beaucoup plus forte qu'ici, dans la proportion de 189 à 100. C'est-à-dire que l'atmosphère de Vénus doit être presque deux fois plus dense que la nôtre.

Quelle est l'action de cette atmosphère sur les climats de Vénus ?

LES CLIMATS DE VÉNUS. — D'une part, étant plus dense et plus élevée et, de plus assez riche en vapeur d'eau, elle doit agir comme la Terre, dont nous parlions tout à l'heure, et emmagasiner une grande partie de la chaleur solaire incidente. Mais ici intervient un autre facteur. L'effet de cette chaleur est d'évaporer l'eau des mers, et cette vapeur, en atteignant les hauteurs froides de l'atmosphère se condense en nuages. La blancheur de Vénus, l'impossibilité dans laquelle se sont trouvés tous les observateurs de distinguer avec quelque précision les configurations géographiques de sa surface, s'accordent pour confirmer cette manière de voir et nous convaincre qu'une immense nappe de nuages s'étend constamment dans ces hauteurs aériennes. L'atmosphère, trouvée par l'analyse spectrale au-dessus de cette couche de nuages, est relativement raréfiée. Il en résulte que, selon toute probabilité, une couche de nuages permanents tempère des climats qui autrement nous paraîtraient torides. D'après les mesures prises par M. Bouquet de la Grye, lors du dernier passage de Vénus, cette atmosphère doit être environ cinq fois plus élevée que la nôtre.

Mais ici, nous sommes arrêtés dans notre description du monde de Vénus par l'ignorance dans laquelle nous sommes de l'étendue de ses océans et de la distribution de ses terres. La configuration géographique exerce une influence considérable sur les climats. Si l'océan Atlantique n'existait pas, Paris aurait le climat de Cracovie.

Et puis, un autre problème se dresse ici. Quelle est la longueur du jour sur Vénus ?

La longueur de l'année est connue. Elle est de 224 jours terrestres. Mais la durée de la rotation que l'on croyait, il y a quelques années encore, sûrement fixée à 23 heures 21 minutes 22 secondes, d'après les observations de Cassini, Bianchini et de Vico, vient d'être mise en doute par les observations de M. Schiaparelli, d'après lesquelles la planète présenterait constamment le même hémisphère au Soleil. Il y aurait ainsi un jour éternel d'un côté et une nuit éternelle de l'autre. Sur un hémisphère, la lumière, la chaleur, l'électricité, et toutes leurs conséquences ; sur l'autre hémisphère, l'obscurité nocturne, le froid, la léthargie, la mort. Ce seraient là assurément d'étranges conditions d'existence.

Hâtons-nous de dire que cette densité entre la rotation de Vénus et sa révolution autour du Soleil n'est pas prouvée. Il est si difficile de reconnaître des taches sur Vénus et de les suivre, que l'auteur lui-même n'a présenté ses conclusions que sous toutes réserves et, de plus, d'autres observateurs le contredisent, notamment MM. Bouquet de la Grye, Niesten et Trouvelot. La question n'est pas résolue et, jusqu'à ce qu'elle le soit, nous ne pouvons faire aucune conjecture sérieuse sur les saisons et les climats de ce monde voisin.

Un phénomène inexplicable se rattache peut-être à une longue exposition du globe de Vénus à la lumière solaire, c'est celui de la visibilité de son disque non éclairé dans l'intérieur du croissant. Tout le monde a pu remarquer, à l'époque de la nouvelle Lune, pendant les premiers jours du croissant, et presque jusqu'au premier quartier, que le corps de la Lune non éclairé par le Soleil, est visible dans l'intérieur du croissant, pâle, grisâtre, à peine marqué. C'est ce qu'on appelle la lumière cendrée. La partie de la Lune non illuminée par le Soleil est alors éclairée par la Terre, qui réfléchit dans l'espace une lumière quatorze fois plus intense que la pleine lune. Cette lumière cendrée de la lune est ainsi le reflet d'un reflet, parfaitement expliqué.

Mais nulle cause connue n'explique le même aspect

souvent observé sur Vénus. Serait-ce une fluorescence ou une phosphorescence de ses nuages — ou de ses mers ?

Fontenelle nous parle quelque part, d'un monde privé de lune, mais dans lequel les rochers, composé de phosphore, emmagasinaient la lumière solaire et la renverraient pendant la nuit, en s'allumant de mille couleurs variées. Je crois même qu'il y ajoute des vers luisants et des phalènes, volant comme des feux dans l'atmosphère tiède et presque chaude — je n'ose pas dire électrisée, car l'ingénieur écrivain n'a pas connu l'électricité. Bernardin de Saint-Pierre nous représente les paysages de Vénus, ornés de plantes tropicales aux fruits magnifiques, peuplés de colibris au brillant plumage, de tourterelles et d'amoureux ; des lacs tranquilles, réfléchissant l'azur des cieux, et des êtres ravissants de forme et d'agilité s'y disputant, à la nage, des prix que la volupté couronnera. Nous ne pouvons pas encore affirmer que le séjour de Vénus soit absolument délicieux, qu'il n'y ait là ni d'étés trop chauds, ni d'hivers trop rudes, ni de misères physiques et morales, ni même de perfidies, grandes ou petites, masculines ou féminines. Mais nous pouvons penser que la Nature a su approprier à cette habitation, quelle qu'elle soit, des êtres organisés pour y accomplir leur destinée, et il n'est peut-être pas difficile d'imaginer que ces frères inconnus soient un peu plus intelligents — un peu plus intellectuels surtout — que leurs voisins de la Terre.

CAMILLE FLAMMARION.

L'Administrateur-Gérant : F. MARTIN

Etude de M<sup>e</sup> VALENTIN, notaire et défenseur à Monaco  
2, rue du Tribunal, 2

VENTE SUR LICITATION

Le premier juillet prochain, à 9 heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté, séant à Monaco, au Palais de Justice, et par devant monsieur Hector de Rolland, Vice-Président dudit Tribunal, à ce commis, il sera procédé à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés, provenant de la succession du sieur Clair-François-Alexandre MEYNARD, ancien avoué, en son vivant domicilié à Paris, 89, boulevard Beaumarchais.

En exécution d'un jugement rendu en la 1<sup>re</sup> Chambre du Tribunal Civil de 1<sup>re</sup> Instance du département de la Seine, le vingt-huit avril mil huit cent quatre-vingt-douze, dûment limbré, et enregistré à Monaco, le dix mai suivant, à folio 1 verso, case 4<sup>e</sup> et suivante, par le Receveur Bertoni, qui a perçu cinquante-quatre francs pour tous droits ;

Lequel jugement intervenu entre :

1<sup>er</sup> M<sup>e</sup> Michel MILHAUD, avoué près le Tribunal Civil de la Seine, demeurant à Paris ; 1<sup>o</sup> en qualité de conseil judiciaire de monsieur Joseph-Alexandre MEYNARD, rentier, demeurant à La Chapelle-sur-Loire (Indre-et-Loire), pour assister ledit sieur MEYNARD ; 2<sup>o</sup> et encore en qualité d'exécuteur testamentaire du défunt sieur MEYNARD, susnommé et qualifié ;

2<sup>em</sup> Et le sieur Joseph-Alexandre MEYNARD, rentier, demeurant à La Chapelle-sur-Loire (Indre-et-Loire) ; ayant M<sup>e</sup> Valentin, pour défenseur à Monaco, en l'étude duquel ils ont fait élection de domicile, d'une part.

Contre :

1<sup>o</sup> Le sieur Guillaume-Marc MEYNARD, rentier, demeurant au Vésinet (Seine-et-Oise) ;

2<sup>o</sup> Le sieur Lucien GILLET, liquidateur, demeurant à Paris, ce dernier en qualité de conseil judiciaire du sieur Guillaume-Marc MEYNARD, susnommé et qualifié, d'autre part.

DÉSIGNATION DES BIENS A VENDRE

PREMIER LOT

UNE VILLA (dite Brimbriom)

construite en forme de chalet, sise à Monaco, au quartier des Révoires, comprenant un corps de bâtiment composé d'un sous-sol, d'un rez-de-chaussée et d'un étage, ensemble le terrain d'une surface de deux cent soixante-douze mètres carrés environ, sur lequel elle est bâtie, qui confronte : à l'est et à l'ouest, la route desservant la propriété Crovetto de laquelle ledit terrain a été détaché ; au sud, le deuxième lot ci-après désigné ; et au nord, un terrain acquis depuis par le sieur Chinetti.

DEUXIÈME LOT

UNE PARCELLE DE TERRAIN

de la contenance d'environ deux cent sept mètres cinq centimètres carrés actuellement à l'état de terrain vague, sis audit quartier des Révoires, à Monaco, et confrontant : au sud, au lot numéro quatre des terrains mis en vente par les consorts Crovetto; au nord, le premier lot, qui précède; à l'est et à l'ouest, la route de la propriété Crovetto dont il vient d'être parlé.

Ces deux immeubles sont portés au cadastre de la Principauté sous le numéro 384 p, de la section B.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente a été déposé au Greffe du Tribunal Supérieur le trente mai dernier, et l'adjudication en a été fixée en ces lieu, jour et heure, par Ordonnance de monsieur le Président dudit Tribunal, en date du même jour.

Mises à prix

Elles ont été fixées ainsi qu'il suit :

Pour le premier lot, en la somme de **quinze mille francs**, ci..... **15,000**

Et, pour le second lot, en celle de **six mille francs**, ci..... **6,000**

Fait et rédigé par Nous, Défenseur poursuivant, à Monaco, le quatre juin mil huit cent quatre-vingt-douze.

Signé : L. VALENTIN.

(Dûment enregistré)

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur JEAN GACCIO sont invités à se présenter en personne, ou par fondé de pouvoirs, dans le délai de vingt jours, à partir d'aujourd'hui, devant M. Cioco, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées, si mieux ils n'aiment en faire le dépôt au Greffe.

La vérification des créances aura lieu le 5 juillet prochain, à 2 heures et demie du soir, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, contradictoirement entre les créanciers et le syndic.

Le Greffier en chef,

RAYBAUDI.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 30 mai au 5 juin 1892

SAINT-TROPEZ, b. <i>Quatre-Frères</i> , fr., c. Jouvenceau, sable.	ID. b. <i>Charles</i> , fr., c. Allègre, id.	ID. b. <i>Deux-Frères</i> , fr., c. Courbon, bois.	MENTON. b. <i>Eclairer</i> , fr., c. Mascarelli, sable.	SAINT-TROPEZ, b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Jaume, id.	ID. b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud, id.	ID. b. <i>Indus</i> , fr., c. Phion, id.	ID. b. <i>Volonté-de-Dieu</i> , fr., c. Davin, id.	ID. b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Bluat, id.	ID. b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Bellone, id.	ID. b. <i>Marie</i> , fr., c. Ferrero, id.	ID. b. <i>Tante</i> , fr., c. Albert, id.	NICE, vapeur, <i>Vent-Debout</i> , fr., c. Lambert, passagers.
--	--	--	---	---	---	--	--	--	---	--	---	--

Départs du 30 mai au 5 juin

SAINT-TROPEZ, b. <i>Quatre-Frères</i> , fr., c. Jouvenceau, sur lest.	ID. b. <i>Charles</i> , fr., c. Allègre, id.	ID. b. <i>Deux-Frères</i> , fr., c. Courbon, id.	ID. b. <i>Eclairer</i> , fr., c. Mascarelli, id.	ID. b. <i>Ville-de-Marseille</i> , fr., c. Jaume, id.	ID. b. <i>Bon-Pêcheur</i> , fr., c. Arnaud, id.	ID. b. <i>Indus</i> , fr., c. Phion, id.	ID. b. <i>Volonté-de-Dieu</i> , fr., c. Davin, id.	ID. b. <i>Saint-Louis</i> , fr., c. Bluat, id.	ID. b. <i>Louise-Auguste</i> , fr., c. Bellone, id.	ID. b. <i>Marie</i> , fr., c. Ferrero, id.	ID. b. <i>Tante</i> , fr., c. Albert, id.	NICE, vapeur, <i>Vent-Debout</i> , fr., c. Lambert, passagers.
---	--	--	--	---	---	--	--	--	---	--	---	--

En vente à l'Imprimerie de Monaco :

CODE D'INSTRUCTION CRIMINELLE  
CODE DE COMMERCE  
CODE CIVIL — CODE PÉNAL  
Ordonnance sur la Propriété Littéraire et Artistique

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare  
MONACO-CONDAMINE

GRAND BAZAR  
MAISON MODÈLE

Avenue de la Costa, Monte Carlo  
Au coin du Grand Hôtel et Continental

ARTICLES DE PARIS, SOUVENIRS DU PAYS, PAPETERIE

Madame DAVOIGNEAU-DONAT

Propriétaire

se fait un devoir de rappeler à son honorable clientèle que suivant acte du 4 septembre 1890 aux minutes, de M. VALENTIN, notaire, à Monaco, son ex-associé M. F. FARALDO lui a vendu tous ses droits dans le fonds de commerce du *Grand Bazar Maison Modèle* à Monte Carlo, et que ledit M. FARALDO s'est interdit pendant huit années d'exploiter un semblable fonds de commerce à Monte Carlo (Principauté) soit directement, soit indirectement, et par suite de vendre des articles tels que ceux qui sont vendus audit Bazar; la cession de commerce ayant été entièrement soldée, M. FARALDO n'a plus aucun intérêt dans cette maison.

DAVOIGNEAU-DONAT.

SABLE POUR CONSTRUCTIONS

MACHEFER POUR REMPLISSAGES

Rendu par wagons dans les gares du département

NEGRIN L.

CANNES-LA-BOCCA (Alpes-Maritimes)

Avec sa troisième livraison, le *Figaro Salon*, retourne aux Champs-Élysées. Il continuera ainsi à présenter à ses abonnés la comparaison des deux Salons et sans aucun parti pris, à mettre sous leurs yeux les pièces du procès dont le public est le seul juge. Cette troisième livraison réunit avec les noms les plus illustres de la peinture moderne des noms nouveaux et qui demain seront célèbres.

Le choix des sujets, si habilement reproduits par les procédés sans rivaux de la maison Boussod, Valadon et Co, fait de cette livraison un délicieux album où tous les genres, variés à souhait par une intelligente sélection, viennent successivement amuser les yeux ou intéresser la pensée. La liste seule des tableaux reproduits en dit d'ailleurs plus que toutes les écritures; voici le sommaire:

D. R. Knight, *Premier chagrin*. — Léon Bonnat, *Portrait de M. Ernest Renan*. — Walter Gay, *La Messe en Bretagne*. — François Flameng, *Le Repos en Egypte*. — Watelin, *Pré communal en Normandie*. — Adrien Moreau, *La Baignade*. — Jules Breton, *Jeun*. — Weeks, *Les Obsèques d'un Fakir à Bénarès*. — Cormon, *Funérailles d'un chef à l'âge de fer*. — Tattégam, *Entrée de Louis XI à Paris*. — Jean Brunet, *Le Retour des jeunes épousés au logis* (coutume poitevine). — V. G. Gilbert, *Bonne pêche*. — Moreau de Tours, *Vive la France!* exécution de G. Gombald (de Dinan), sergent au 2<sup>e</sup> tirailleurs à Ingolstadt, *Janvier 1871*. — J. Paul Laurens, *La Liseuse*. — Franc Lamy, *Le Renouveau*.

Prime en double page :

*Le Pont à roulette*, par Pierre Outin.

Le fascicule : 2 francs

Imprimerie de Monaco — 1892

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Mai Juin	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(Le thermomètre est exposé au nord)							
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir			
31	763.5	763.4	763.2	763.5	763.2	21.2	22.0	23.0	21.8	20.4	88	Calme, S O, O.	Couvert, beau, nuageux
1	62.4	62.0	62.3	62.5	62.8	22.6	23.4	23.6	22.4	21.0	86	Calme	Couvert, nuageux
2	62.3	61.5	61.2	61.4	61.4	22.2	21.2	21.0	22.8	22.0	91	Id.	Couvert, beau
3	60.0	60.2	59.8	59.5	59.7	22.4	22.6	25.0	23.0	21.6	90	Id.	Un peu nuageux
4	59.3	59.6	59.8	60.5	60.2	21.8	21.2	25.5	22.4	21.6	85	Calme, O, E léger	Beau, nuageux
5	58.5	60.0	60.3	60.5	60.5	23.2	25.0	25.6	22.3	21.7	76	S O, calme	Couvert, beau
6	60.7	60.4	60.5	60.7	61.2	23.0	25.1	25.5	23.7	22.0	73	S O.	Beau
DATES		31	1	2	3	4	5	6					
TEMPÉRATURES		Maxima		23.0	23.8	24.5	25.0	25.8	25.8	25.5			
EXTRÊMES		Minima		28.5	18.5	19.0	20.2	20.5	20.0	20.0			Pluie tombée : 0 <sup>mm</sup> 00

Horaires de la Marche des Trains du 1<sup>er</sup> Juin 1892 — Service d'Été

STATIONS	11		1		13		3		31		7		209	
	expr.	rap.	expr.	rap.	expr.	rap.	expr.	rap.	direct	rap.	direct	rap.	direct	rap.
PARIS.....	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin
DIJON.....	9 40	8 55	10 5	9 5	11 15	10 25	9 25	11 15	10 25	9 25	11 15	10 25	9 25	11 15
LYON-PERRACHE.....	2 34	2 12	4 34	4 34	6 0	2 25	1 36	6 0	2 25	1 36	6 0	2 25	1 36	6 0
MARSEILLE.....	7 9	5 36	9 51	9 51	10 42	8 16	4 59	10 42	8 16	4 59	10 42	8 16	4 59	10 42
TOULON.....	2 56	11 26	5 42	5 42	6 20	5 28	10 40	6 20	5 28	10 40	6 20	5 28	10 40	6 20
CANNES.....	3 53	3 37	3 03	3 09	3 13	3 34	7	3 13	3 34	7	3 13	3 34	7	3 13
NICE.....	1.2.3.	1.2.3.	1.2.3.	1.2.3.	1.2.3.	1.2.3.	1.2.3.	1.2.3.	1.2.3.	1.2.3.	1.2.3.	1.2.3.	1.2.3.	1.2.3.
MONTE CARLO.....	matin	matin	matin	matin	matin	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin
LYON-PERRACHE.....	5 36	7 11	9 3	11 32	1 16	4 16	5 39	7 50	10 33	5 39	7 50	10 33	5 39	7 50
TOULON.....	5 39	7 16	9 9	11 36	1 20	4 20	5 42	7 53	10 38	5 42	7 53	10 38	5 42	7 53
CANNES.....	5 42	7 20	9 13	11 40	1 24	4 24	5 46	7 57	10 42	5 46	7 57	10 42	5 46	7 57
NICE.....	5 45	7 23	9 19	11 44	1 27	4 28	5 49	7 1	10 50	5 49	7 1	10 50	5 49	7 1
MONTE CARLO.....	5 52	7 30	9 27	11 54	1 35	4 35	5 58	8 8	10 58	5 58	8 8	10 58	5 58	8 8
TOULON.....	6 2	7 37	9 39	12 10	1 48	4 47	6 5	8 15	11 10	6 5	8 15	11 10	6 5	8 15
CANNES.....	6 8	7 53	9 45	12 16	1 54	4 53	6 11	8 21	11 16	6 11	8 21	11 16	6 11	8 21
NICE.....	6 20	7 58	9 58	12 28	2 7	5 5	6 23	8 33	11 26	6 23	8 33	11 26	6 23	8 33
MONTE CARLO.....	7 30	8 58	10 58	12 38	3 38	7 5	8	9 15	11 38	7 5	8	9 15	7 5	8
TOULON.....	matin	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir	matin	soir	soir	matin	soir	matin